Image not found or type unknown

Un grand- mère peut-elle déhériter ses petites filles ?

Par **Adelty**, le **15/03/2008** à **22:22**

Bonsoir,
Une mère (qui vient de décéder) a t'elle droit de déshériter un de ses trois enfants décédé qui a eu 2 filles (donc ses petites filles) ?
Merci

Par **Visiteur**, le **16/03/2008** à **00:03**

"Une mère (qui vient de décéder) a t'elle droit de déshériter"...
Désolé, mais cela mérite précision..
Comment pourrait-elle avoir cette volonté si elle n'est plus de ce monde.

Alors pour répondre malgré tout, je vous dirai que non;
Un enfant est "réservataire" ses représentants (filles) héritent à sa place s'il est décédé.
Dans le cas que vous évoqué, la dévolution successorale est de 75% pour les 3 enfants, soit 25% chacun, le reste étant la quotité disponible.
Mais il faut savoir que l'on peut quand même désavantager quelqu'un en ne lui laissant que sa "réserve" et en attribuant la "quotité disponible" (25% dans le cas de 3 enfants) à quelqu'un autre, enfant ou pas.

Bien cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés